



S (2) Conserver hors de portée des enfants.  
S 9 : Conserver dans un endroit bien ventilé

## 2.-3 ; Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon règlement CE n° 1272/2008

Pictogrammes de danger (CLP) :

SGH 02 ; SHG07



GHS02



GHS07

**Mention d'avertissement (CLP)**

**Mentions de danger (CLP)**

Danger  
H 225 Liquide et vapeurs très inflammables  
H 319 provoque une sévère irritation des yeux  
H 336 Peut provoquer somnolence et vertiges  
H 302 Nocif en cas d'ingestion

**Conseil de prudence (CLP)**

P 210 Tenir à l'écart de la chaleur /étincelles / flammes nues / surfaces chaudes-Ne pas fumer  
P 280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux et du visage  
P 240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
  
P 242 ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles  
P 243 Prendre de mesures de précaution contre les décharges électrostatiques  
P 370+P 378 En cas d'incendie utiliser pour l'extinction : co2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée  
P 403+P 233 stocké dans un endroit bien ventilé  
P301+P 312+P 330 en cas d'ingestion :appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise

**Etiquetage selon la directive 67/548/CEE ou 199/45/CE :**

**Symbole danger** : facilement inflammable, (F)  
Irritant, XI

**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement** : sans objet

## **2-4- Autres dangers**

Le produit ne remplit pas le critère PBT et vPvB définies par le règlement (CE n° 1907/2006)

---

## **3) Composition / informations sur les composants**

**Mélanges**

**Alcool éthylique,** Concentration : < 90 %

symbole de danger : Flam liq 2, H 225, SGH 02  
N° CAS : 64-17-5  
Numéro CEE : 603-002-00-5  
N° EINECS : 200-758-6  
N° d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-0053

**Isopropanol / Alcool isopropylique** concentration <= 3%  
Symbole danger Flam liq2 , H225, eye irrit 2, H 319 ; stot SE 3 , H336  
N° Cas 67-63-0  
Numéro Cee 603-117-00-0  
N EINECS : 200-661-7  
N° Enregistremenr REACH 01-2119457558-25-XXXX

**METHYLETHYLCETONE :** **Concentration <=3%**  
Symbole danger Flam liq2, H225, eye irrit 2, H 319 ; stot SE 3 , H336  
N° Cas 78-93-3  
Numéro Cee 606-002-00-3  
N EINECS: 201-159-0  
N° Enregistrement REACH 01-2119457290-43-XXXX

**BENZOATE De DENATONIUM** Concentration <=0.06%  
N° Cas 3734-33-6  
Symbole danger Xn R20/22 ; Xi R38-41, R52-53  
Acute tox 4, H302 ;skin irrit 2 , H315. EYE IRRIT 2, h319. Stot Se 3, H335  
N EINECS: 223-095-2  
N° Enregistrement REACH prevue en 2018

**Eau** Concentration < 4%

**Bleu de methylene** Concentration < 0,009%  
N cas 61-73-4  
N° Einecs 200-515-2  
Symbole de danger XN ; R22  
Acute Tox 4- H 302

---

#### 4) PREMIERS SECOURS

##### *En cas d'exposition par inhalation :*

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au repos.  
Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.  
Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée.  
Retirer le sujet de la zone contaminée. Dans tous les cas le garder en repos et avertir un médecin.

##### *En cas de projections ou de contact avec les yeux :*

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau ou du liquide physiologique pendant 15 minutes, puis consulter un spécialiste

##### *En cas de projections ou de contact avec la peau :*

Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à l'eau. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.

##### *En cas d'ingestion :*

Ne pas faire vomir. Appeler un médecin immédiatement

---

## 5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1-Moyens d'extinction

*Moyens d'extinction* Mousses spéciales pour liquides polaires, Extincteurs : Poudres, Eau, CO<sub>2</sub>.  
*Produits déconseillés*

### 5.2 -Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les feux se caractérisent par des flammes importantes peu éclairantes et un rayonnement thermique intense.

Par combustion, une oxydation brutale le transforme en mono ou dioxyde de carbone et eau.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

La décomposition thermique peut former des dégagements dangereux d'oxydes de carbone.

Risque important d'incendie. Les mélanges vapeurs / air sont explosifs.

### 5.3- Conseil aux pompiers

*Équipement spécial de sécurité :* porter un appareil de protection respiratoire et vêtements de protection totale pas de matières synthétiques

*Instruction de lutte* eau pulvérisée ou sous forme de brouillard pour refroidir les parois des récipients exposés pour éviter l'augmentation de pression et l'auto inflammation à partir d'une distance de sécurité.  
Déversement de mousse en application douce (jet indirect).  
Éviter de respirer les dégagements dangereux.

## 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 – Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter les vêtements générateurs d'électricité statique, Ventilés les locaux, ne pas inhaler les vapeurs, évacuer le personnel.

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. / Canaliser, pomper ou absorber à l'aide d'un matériau inerte (sable, terre).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### 6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le produit avec un absorbant non combustible ( sable , terre ...) dans un récipient approprié et étiqueté pour traitement ultérieur.

6.4- Référence à d'autres sections voir point 7, 8 et 13 pour plus d'informations.

---

## 7) MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Interdire l'emploi d'air ou d'oxygène pour effectuer le transvasement ou la circulation du produit. Transfert par gravité ou pompe. Ne jamais faire de travaux sur ou dans des cuves et réservoirs contenant ou ayant contenu de l'alcool sans prendre les précautions d'usage.

Manipuler dans des zones bien ventilées. / Eviter de respirer les vapeurs dangereuses.

Prévoir une ventilation générale sur les lieux de travail et une aspiration locale.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux VLE professionnelle.

Ne pas manipuler à proximité des produits oxydants / Eviter le rejet d'éthanol dans l'égout.

### 7.2 Prévention des incendies et explosion

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et des matières incompatibles

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable, incombustible et formera une cuvette de rétention afin de collecter le produit en cas de déversement accidentel.

Relier électriquement les masses métalliques et prévoir une mise à la terre.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est Utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

### 7.3 Conditions pour la sécurité du stockage avec incompatibilité éventuel

Ne pas mettre sous pression, couper, chauffer ou souder des conteneurs vidés (risque d'explosion).

Ne pas reconditionner les conteneurs avant de les avoir lavés et vidés.

*L'aluminium et certaines matières en plastique ont à éviter.*

### 7-4 Utilisation finale particulière : pas d'informations importantes

---

## 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètre de contrôle

### Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail

### Valeur limite d'exposition éthanol :

Alcool ethylique	
France	VME : 1 000 ppm, 1900 mg/m <sup>3</sup> VLE : 5 000 ppm , 9500 mg/m <sup>3</sup>
Etats unis	Vlep : 1000 ppm , 1 880 mg/m <sup>2</sup>
Allemagne	VLEP : 500 ppm , 960 mg/m <sup>3</sup>
67-63-02 Isopropanol	
VME ( france)	Valeur momentanée : 980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
PEI ( Usa)	980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
REL( USA)	Valeur momentanée 1225 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
TLV ( USA)	VLe : 980mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm VME : 984 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm VLE 492 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
AGV ( Allemagne)	500 mg/m <sup>3</sup> , 200 pm 2(II) ; DFG , Y
78-93-3 Methyethyl cetone	

VME ( France)	VME : 9000 mg/m <sup>3</sup> , 300ppm
PEI ( Usa)	VLE 600 mg/m <sup>3</sup> , 200ppm risque de pénétration percutanée
REL( USA)	590 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
TLV ( USA)	VME : 885 mg/m <sup>3</sup> ,300 ppm VLE 590MG/M <sup>3</sup> ,200 PPM
AGV ( Allemagne)	VME : 885 mg/m <sup>3</sup> ,300 ppm VLE 590MG/M <sup>3</sup> ,200 PPM  600 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm

- DNEL

Effets de l'éthanol ( Derived Not Effect Level)	Exposition professionnelle	Exposition population générale
DNEL inhalation , long terme	950 mg/m <sup>3</sup>	114 mg/m <sup>3</sup>
DNEL cutanée, long terme	343 mg/kg	206 mg/kg
DNEL inhalation, court terme	1900 mg/m <sup>3</sup>	950 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL, ingestion, long terme</b>		87 mg/kg
<b>67-63-0 isopropanol / alcool isopropylique</b>		
DNEL inhalation , long terme	500 mg/m <sup>3</sup>	89 mg/m <sup>3</sup>
DNEL cutanée	888 mg/kg	319 mg/kg
<b>DNEL, ingestion, long terme</b>		26 mg/kg
<b>78-93-3 Methylethylcetone</b>		
DNEL inhalation , long terme	600 mg/m <sup>3</sup>	106 mg/m <sup>3</sup>
Mg/mDNEL cutanée	1161 mg/kg	412 mg/kg
<b>DNEL, ingestion, long terme</b>		31 mg/kg

- PNEC

Alcool ethylique	Isopropanol	Methylethylcetone
PNEC sol : 0,63 mg/kg PNEC eau de mer : 0,79 mg/l PNEC eau douce : 0.96 mg/l PNEC sédiment d'eau douce : 3.6 mg/kg	PNEC sol : 28 mg/kg PNEC eau de mer : 140.9 mg/l PNEC eau douce : 0.96 mg/l PNEC sédiment d'eau douce : 552 mg/kg	PNEC sol : 22.5 mg/kg PNEC eau de mer :55.8 mg/l PNEC eau douce :55.8 mg/l PNEC sédiment d'eau douce : 284.74 mg/kg

Contrôle de l'exposition

Contrôle technique approprié : voir mesure de protection sous chapitre 7 et 8

Equipement de protection individuelle :

<b>Protection respiratoire</b>	<b>nécessaire en cas de ventilation insuffisante, VLE dépassé</b> Prévoir des appareils respiratoires (masques à cartouches avec filtre A) quand les concentrations sur les lieux de travail sont dangereuses.
<b>Protection des yeux</b> douches de sécurité.	<b>Lunettes de protection contre les éclaboussures</b> /Prévoir des fontaines oculaires et des
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés à la nature du produit Protection de la peau et du corps porter des vêtements résistants à la pénétration des produits Porter des vêtements de travail antistatique en bon état.
<b>Mesures d'hygiène industrielle</b>	Enlever tous vêtements souillés, ne pas fumer, ni boire pendant les <b>opérations</b> . Vêtement de travail propre Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville

## 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Masse molaire :	46,07
Tensions de vapeur :	5,85 kPa à 20 °C ; 13,3 kPa à 34,9 °C ; 53,3 kPa à 63,5 °C
Forme :	liquide et volatil
Couleur :	incolore
Odeur :	alcool, caractéristique, seuil de perception 10 à 350 ppm
Température d'inflammation :	425°C
Point d'éclair :	< 23°C
Point d'ébullition :	78,5 °C à pression atmosphérique
Température moyenne de distillation des solvants contenus:	78 °C
Limites d'inflammation en % volume dans l'air:	limite inférieure : 3,3% , limite supérieure : 15%
Limite explosivité supérieure	19%(V)
Limite d'explosivité inférieure	3.3%(V)
Densité spécifique :	(H <sub>2</sub> O = 1) : 0,83
Densité de vapeur	(Air = 1) : 1,5
Solubilité dans l'eau :	soluble, miscible aux alcools, à l'oxyde de diéthyle et à la plupart des solvants organiques

## 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable à température ambiante dans les conditions normales d'utilisation et de stockage décrite au paragraphe 7.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'ignition, l'électricité statique  
Produits de décomposition dangereux : en cas d'incendie monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

Matières à éviter :

- Acides et bases puissants	- Sels métalliques	- Oxydes métalliques
- Oxydants		- Halogènes
- Métaux		- Matières combustibles
- Peroxydes.		

## 11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations toxicologiques se fondent sur des données de produits similaires et sur celles des différents composants

❖ *Toxicité aigue :*

- Par ingestion : Peut accentuer les réactions émotives, développer l'agressivité, incoordination musculaire, allongement du temps de réaction, nausées, vomissements, Transpiration, ivresse, stupeur, convulsions, tachycardie, maux de tête.
- Par Inhalation Irritation des voies respiratoires supérieures avec de la toux, dépression du système nerveux central, maux de tête, fatigue, ivresse, perte d'appétit, effets sur le foie, les reins et le système cardiovasculaire.
- Par projection dans l'oeil : Irritation, brûlure, rougeur immédiate et larmoiements si contact avec le liquide. Cicatrisation spontanée, rapide et complète.
- Par contact avec la peau : Douleur en cas de plaies. assèchement, irritation de la peau .

❖ *Toxicité chronique*

- Par inhalation Peut causer une irritation des muqueuses, maux de tête, ivresse, nervosité, fatigue, nausée, narcose, manque de concentration, somnolence.
- Par Contact avec la peau Dessèchement de la peau, dermatite.
- Par projection dans l'œil : Peut affecter la cornée.
- Ingestion : Ethylisme avec trouble du comportement, de la mémoire, digestif et cardio vasculaires.

❖ Effets CMR

- Cancérogénèse (alcool éthylique) oral , dose sans effet > 3 000 mg/kg chez le rat  
Oral :NOAEL > 44 000 mg/kg : cancer souris femelle
- Toxicité pour la reproduction ( alcool éthylique) Oral :NOAEL 13 800 mg/kg/jour ( rat)  
Inhalation : NOAEC 30 400 mg/m3( rat)

**12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Données littératures

Alcool éthylique	Isopropanol	methylethylcetone
<i>Poisson CL 50 ( triute arc en ciel ,h : 13g/l</i> <i>CL 50 ,poisson, &gt; 100 mg/l</i> <i>CE 50 : &gt; 100 mg/l ( daphnia magna, 24h)</i> -CI50 ( 24h) = 5 000 mg/ Algues	CE 50 >100 MG/L ,72 mg/l (ALGUES) CE 50 >100 MG/L ,48H MG/L ( Daphnies) LC 50 >100 MG/L ,48 MG/L (POISSONS) leuciscus melanotus	CE 50 >100 MG/L ,7 jour mg/l (ALGUES) CE 50 >100 MG/L ,48H MG/L ( DAPHNIES) LC 50 >100 MG/L ,48h MG/L (POISSONS) leuciscus idus

Catégorie de pollution des eaux :

**13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur.



Ne pas rejeter dans les égouts, les traiter dans des conditions autorisées par la réglementation en vigueur

Emballages souillés : Elimination conformément à la législation en vigueur.

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Codes déchets : voir les directives relatives aux déchets dangereux.

---

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

**ADR/RID :** N°ONU : UN 1170  
Désignation officielle : alcool éthylique  
Classe : 3  
Code de classification: F1 Groupe d'emballage : II  
Etiquette : 3  
N° identification du danger : 33

**IMDG :** N°ONU : UN 1170  
Désignation officielle: Alcool Ethylique  
Classe : 3 Groupe d'emballage : II  
Etiquette : 3 Polluant marin : NON  
Fiche de sécurité : F-E, S-D

**OACI/IATA :** N° ONU : UN 1170  
Désignation officielle : Ethylic Alcohol  
Classe : 3 Groupe d'emballage : II  
Etiquette : Flammable Liquid  
Avion passager : 5L net/colis Avion cargo : 60Lnet/colis

---

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Règlementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon les directives CEE

Phrases R, S, H et P

H 225 – facilement inflammable,  
H319 sévère irritation des yeux,  
H 336 peut provoquer somnolence et vertiges  
GHS02 : très inflammable  
GHS07 : provoque une sévère irritation des yeux, peut provoquer somnolence et vertige

F – facilement inflammable  
XI, irritant  
R 11 Facilement inflammable  
R 67 l'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges  
R 36 irritant pour les yeux  
R 41 Risque de lésions oculaires graves  
R20/21/22 : nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion  
S7 : conserver le récipient bien fermé  
S16 : conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer  
S (2) Conserver hors de portée des enfants.

S 9 : Conserver dans un endroit bien ventilé

Dispositions particulières : Voir Nomenclature des Installations Classées.

## 16 - AUTRES INFORMATIONS

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.